



ASSOCIATION
SUISSE DES
BANQUES DE CRÉDIT
ET ÉTABLISSEMENTS
DE FINANCEMENT

RAPPORT ANNUEL 2010

Table des matières

Comité directeur ASBCEF	Page 3
Membres ASBCEF	Page 3
Présentation d'une branche économique	Page 4
Rapport annuel du président	Page 5

1. L'association

1.1. Comité directeur de l'ASBCEF

Heinz Hofer
Président
GE Money Bank SA, Zurich
heinz.hofer@ge.com

Kurt Meier
Fidis Finance (Suisse) SA, Schlieren
kurt.meier@fidisretail.com

Hugo Müller
Vice-président
BANK-now AG, Horgen
hugo.mueller@bank-now.ch

Constantin Bregulla
UBS AG, Zurich
constantin.bregulla@ubs.com

1.2. Membres de l'ASBCEF

Accarda AG, Brüttisellen
www.accarda.com

GENEVE CREDIT & LEASING SA, Genève
www.gcl-sa.ch

BANK-now, Horgen
www.bank-now.ch

GE Money Bank SA, Zurich
www.gemoneybank.ch

cashgate AG, Zurich Oerlikon
www.cashgate.ch

Magazine zum Globus AG, Spreitenbach
www.globus.ch

CREDIT SUISSE, Zurich
www.credit-suisse.com

N + C Leasing AG, Zurich

EFL Autoleasing AG, Winterthour
www.efl.ch

Revi-Leasing & Finanz AG, Langenthal
www.revi-leasing.ch

Fidis Finance (Suisse) SA, Schlieren
www.fidisfinance.ch

UBS AG, Zurich
www.ubs.com

1.3. Secrétariat

Dr. iur. Robert Simmen, Avocat
Uraniastrasse 12
Case postale 3228
8021 Zurich
Tél.: 044 250 43 44
Fax: 044 250 43 49
E-Mail: *office@gigersimmen.ch*
Internet: *www.vskf.org*

1.4. Présentation d'une branche économique

L'Association Suisse des Banques de Crédit et Etablissements de Financement (ASBCEF) est une association économique qui regroupe des banques et des établissements de financement de renom. Ses membres octroient des crédits à la consommation et pratiquent des opérations de leasing. Nettement plus de 80 % des crédits à la consommation enregistrés auprès de la ZEK sont octroyés par des membres de l'ASBCEF.

La tâche principale de l'Association consiste à améliorer les conditions-cadres politico-économiques de ses membres en entretenant des relations publiques et en défendant leurs intérêts dans différentes organisations et institutions ainsi qu'à les soutenir dans des questions d'ordre général. Dans ce contexte, l'ASBCEF cultive des relations nationales et internationales avec des organismes intéressés à réaliser des opérations performantes de crédit à la consommation et de leasing.

L'ASBCEF milite au niveau politique pour que tant la liberté d'action des consommatrices et consommateurs majeurs que la marge de manœuvre nécessaire aux entreprises soient garanties.

La politique d'information de l'ASBCEF vise à faire prendre conscience au grand public l'importance sociale et individuelle du crédit à la consommation et du leasing et à présenter la politique commerciale des membres en toute transparence.

Le travail de l'Association s'appuie sur une attitude fondamentale commune à tous ses membres, irréprochable tant sur le plan commercial qu'éthique, et axée sur les valeurs d'une économie sociale du marché – la base légale étant donnée par la Loi sur le crédit à la consommation (LCC):

- Les membres de l'ASBCEF considèrent leurs clients comme des consommateurs majeurs et autonomes. Ils s'interdisent de porter des jugements de valeur sur le comportement de consommation de chaque individu.
- Les banques et établissements affiliés à l'ASBCEF assument leur propre responsabilité sociale, respectent leur devoir de diligence et contribuent à l'élaboration et à la défense des conditions-cadres légales.
- Les décisions d'octroi de crédits reposent sur l'honorabilité et la solvabilité des demandeurs dans le cadre des lois en vigueur.
- La politique d'encaissement tient compte des rigueurs sociales et vise à trouver des solutions adaptées à la situation de chacun. Les décisions correspondantes se fondent sur la situation économique et sociale des emprunteurs.
- Les membres de l'ASBCEF s'engagent à examiner les demandes de crédit avec soin afin d'éviter des surendettements.

L'ASBCEF est membre de l'Association suisse des banquiers, d'economiesuisse et de l'Union suisse des arts et métiers.

2. Rapport du président

Environnement économique

En comparaison internationale, l'économie suisse a bien surmonté la récession. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) escompte pour 2010 une augmentation du PIB de 2.6 %, ce qui correspond à une forte croissance économique. Cependant, selon le groupe d'experts de la Confédération, un refroidissement de la conjoncture se dessine pour 2011.

Grâce à la reprise, qui est survenue plus tôt qu'attendu, le taux de chômage n'a que légèrement augmenté l'an passé. La consommation privée, qui a enregistré une progression de 1.7 %, a été l'un des soutiens importants de la conjoncture.

Cette situation s'est traduite dans les ventes de voitures neuves, qui ont augmenté de 10.6 % par rapport à l'année précédente. 294'239 voitures ont été vendues en 2010, ce qui constitue, selon « auto-suisse », le meilleur résultat depuis 2002. Cette hausse a exercé des effets sur les leasings, qui ont également enregistré une progression, alors que les crédits à la consommation ont reculé. Cette diminution reflète également la prudence des clients qui, se souvenant des temps économiquement difficiles qu'ils viennent de vivre, ne prennent qu'avec retenue de nouveaux engagements financiers.

Nouvelles affaires de leasing et de crédit à la consommation

Selon la centrale d'information de crédit (ZEK), le volume des crédits à la consommation conclus en 2010 est inférieur de 8.1 % à celui de l'année précédente. Le nombre de nouveaux contrats de crédit à la consommation s'est élevé à environ 161'000, en baisse de 8.7 %. En revanche, tant le volume que le nombre des nouveaux contrats de leasing sont en progression: leur volume a augmenté de 7.4 % et leur nombre de 11.6 %.

En 2010, le nombre des demandes de crédit et leasing refusées s'est élevé à 32.9 %.

Législation

Au niveau cantonal, le tribunal cantonal vaudois a rendu, le 24 mars 2010, un arrêt important pour l'avenir qu'on attendait depuis longtemps. Il a accepté un recours de la Société générale d'affichage (SGA) et a annulé ainsi la décision de la Municipalité de Lausanne, qui avait interdit la publicité pour les crédits à la consommation sur les domaines privé et public du territoire de la commune. Selon le Tribunal cantonal, la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC) règle exhaustivement la publicité. Les cantons ne peuvent donc édicter des règles que pour les crédits qui ne sont pas soumis à la LCC. Peu importe à cet égard que les affiches soient apposées sur le domaine public ou privé. Le tribunal a, au surplus, qualifié une telle interdiction de disproportionnée et constaté que les prescriptions relatives à la publicité pour les crédits à la consommation figurant dans la LCC et dans la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) étaient tout à fait suffisantes.

Dans le canton de Bâle-Campagne, le député Urs Berger a déposé une motion demandant au Conseil d'Etat d'élaborer une initiative cantonale en vue d'améliorer la protection des jeunes adultes dans le domaine du crédit à la consommation. Elle a été acceptée par le Grand Conseil à fin mars 2011.

Au niveau fédéral, une initiative parlementaire demandant d'inscrire dans la loi l'interdiction de la publicité en faveur des crédits à la consommation a été déposée en juin 2010 par la conseillère nationale Josiane Aubert, mais elle n'a pas encore été traitée par le plénum. L'ASBCEF rejette clairement cette initiative et a publié une prise de position à ce sujet sur son site Internet.

Deux autres interventions se concentrent sur la prévention de l'endettement des jeunes: on aborde notamment la question de la relation des jeunes aux offres de crédit et de paiement différé (interpellation de la conseillère nationale Pascale Bruderer Wyss) et de la participation des entreprises de crédit à la consommation au financement de programmes nationaux de prévention du surendettement des jeunes (initiative du conseiller national Hugues Hiltbold). Ces deux interventions ont été déposées en décembre 2010. Depuis lors, le Conseil fédéral a pris position sur l'interpellation Bruderer: il ne pense pas qu'il est nécessaire de prendre des mesures. Le Conseil national a ensuite considéré l'interpellation comme « liquidée ».

La conseillère nationale Marianne Streiff-Feller a repris deux autres motions déposées en 2009 par le conseiller national Walter Donzé, qui ont été rejetées par le Conseil national lors de la session de printemps 2011. L'ASBCEF avait publié une prise de position à ce sujet et recommandé le rejet de ces textes.

Autres activités

L'ASBCEF a répondu à diverses demandes de renseignements de la presse. Elle a, comme d'habitude, collaboré avec l'Association suisse des banquiers, economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers. Nous tenons à les remercier de leur précieux soutien.

Législation dans l'UE

La directive de l'UE sur les crédits aux consommateurs, entrée en vigueur en mai 2008, a par exemple été appliquée en Allemagne à fin juillet 2010.

En été 2010, l'association allemande des banques de crédit (deutscher Bankenfachverband) a publié un code de déontologie intitulé « Octroi de crédits responsable aux consommateurs », alors que, au cours de l'année précédente, la Commission européenne avait rédigé un document de travail sur le crédit responsable qui pourrait servir de modèle pour une directive européenne.

Recul des crédits à la consommation et augmentation des leasings

Au 31 décembre 2010, le volume des contrats de crédit à la consommation (crédits au comptant, contrats de vente par acomptes, crédits fixes et crédits en compte courant) répertoriés auprès de la ZEK s'élevait à 7.827 milliards de francs contre 8.136 milliards l'année précédente, ce qui correspond à un recul de 3.8 %. Le nombre de crédits à la consommation enregistrés est également en diminution (-2.5 %, 463'162 contrats).

Le volume des contrats de leasing ouverts était en revanche en augmentation de 3.1 % à fin 2010 et s'élevait à 7.477 milliards (7.251 milliards l'année précédente). Le nombre des contrats s'est accru de 4.7 % (466'191 contrats).

La moralité de paiement et l'endettement multiple ne changent quasiment pas

Les données que nous ont communiquées nos membres pour l'année 2010 montrent que la moralité de paiement des preneurs de crédit demeure bonne. Le taux des paiements échus mensuels ayant dû faire l'objet d'une poursuite s'est élevé en 2010 en moyenne annuelle à 0.21 % (0.15 % l'année précédente). Pour 0.15 %, il y a eu réquisition de continuer la poursuite (0.12 % l'année précédente).

La part des endettements multiples ne varie pratiquement pas par rapport à l'année précédente. A fin 2010, 81.5 % des personnes enregistrées auprès de la ZEK n'avaient qu'un contrat (81.8 % l'année précédente), 15.1 % en avaient deux, 2.5 % trois et 0.9 % plus de trois.

Chiffres consolidés des membres de l'ASBCEF

Au 31 décembre 2010, nettement plus de 80 % des crédits à la consommation enregistrés auprès de la ZEK et plus d'un tiers de tous les contrats de leasing avaient été accordés par des membres de l'ASBCEF.

Informations internes

RCI Finance SA a annoncé l'an dernier sa démission de l'ASBCEF.

Comme chaque année, il faudra élire ou réélire les réviseurs. En outre, sera désigné cette année un nouveau membre du comité: en effet, M. Hugo Müller, membre du comité et vice-président de l'ASBCEF, prendra sa retraite à la fin de l'année en cours et quittera donc la BANK-now. Il démissionnera de notre association lors de l'assemblée générale de ce jour. Je remercie M. Müller de son travail exceptionnel et du savoir-faire qu'il a apporté à notre association pendant neuf ans.

Je suis très heureux de pouvoir vous présenter la nouvelle version du site de l'Association suisse des banques de crédit et établissements de financement (www.vskf.org). La présentation et le contenu des pages ont été modifiés. Vous trouverez dans la section « Articles / prises de position » entre autres les prises de position politiques de notre association que j'ai mentionnées précédemment. Le présent rapport annuel et les précédents peuvent être consultés dans la section « Rapports annuels ». Par ailleurs, sont également disponibles des informations utiles et des liens sur la branche du crédit à la consommation et du leasing.

Je remercie ici tous les membres de notre association, mes collègues du comité, le secrétaire et les réviseurs de leur confiance et de leur bonne collaboration.

Heinz Hofer